

Future majorité FWB : les deux conditions du MR

Le MR a avancé deux conditions pour intégrer la prochaine majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles : l'abrogation du décret Inscriptions dans le secondaire et la révision du décret fixant les titres requis pour enseigner.

Les libéraux ne veulent plus du **décret Inscriptions** qui a « *mis le bazar dans toutes les écoles* ». Charles Michel préconise pour l'avenir un mécanisme de sélection en deux temps.

D'abord des places aux enfants « prioritaires » : frère ou

sœur dans l'école, enfants d'enseignants, ou d'une série de priorités préalablement annoncées.

Pour les enfants « non-prioritaires » serait maintenu le formulaire unique d'inscription prévu par le décret actuel, avec le maintien d'une date unique de remise, mais en abandonnant les critères de proximité géographiques et socio-économiques actuellement prévus.

En cas de sur-demande, les directeurs d'école choisiraient eux-mêmes les élèves.

L'autre point d'urgence du MR porte sur le **décret titres et fonctions**. Les titres requis pour enseigner sont devenus bien plus précis qu'auparavant, ce qui a complexifié les recrutements et aggravé la pénurie de profs. Le MR veut revoir un décret qu'il avait pourtant soutenu.